



## REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT NATIONAL DE VOLLEY ASSIS Saison 2022/2023

### Art 1 - GENERALITES

Nom de l'épreuve	Championnat National Volley Assis	
Catégorie	SENIORS (F et/ou M)	
Abréviation	CNVA	
Commission sportive référente	Commission Centrale Sportive	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Mixité autorisée	

### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA en 6x6	2
Date limite d'engagement d'un GSA	24 juillet 2022

### Art 3 - LICENCES DES JOUEUR(SE)S

Type de licence autorisée dans le championnat 6x6 pour les joueurs/joueuses	Compétition extension Para-Volley / Assis
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Avant le 1 <sup>er</sup> match
Licence mutation autorisée	Oui
<b>Catégories autorisées</b>	
Seniors	Oui
M20	Oui
M18	Oui en Simple Surclassement (F/ M)
M15	Oui en Simple Surclassement (F/M)

### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

<b>Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)</b>	
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	illimité
Nombre minimum de joueur (ses) issu(e)s de la formation française	néant
Nombre maximum de joueurs (ses) muté(e)s	illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s	2
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s sur le terrain	2*

\* Le club devra avoir un minimum de deux joueur(se)s classifié(e)s en permanence sur le terrain hors libéro.

Les clubs devront remplir l'obligation du nombre minimum de joueur(se)s classifié(e)s sur le terrain toute la saison sportive. A chaque manquement, une pénalité sera infligée de -1 point par match.

#### Regroupement de licencié(e)s :

Deux GSA peuvent s'associer pour faire une équipe et peuvent s'inscrire au championnat 6x6 sous un seul GSA.

Si un 3<sup>ème</sup> GSA ou plus veulent s'y ajouter, seul les licencié(e)s classifié(e)s peuvent participer.

Les clubs doivent déterminer le « club support » pris en compte pour le classement. Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général.

En cas de non-respect (présence d'un(e) joueur(se) non classifié(e) issu du 3<sup>ème</sup> GSA ou plus), le « club support » perd le match par pénalité sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point par match.

Un(e) joueur(se) ne pourra pas jouer au cours de la saison pour deux « clubs supports ». Dans le cas contraire, le second « club support » perdra le match par pénalité sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point par match.

### **Art 5 - CLASSIFICATION**

Pour les épreuves de Volley Assis 6x6, chaque équipe doit comporter au minimum deux joueurs classifiés présents en permanence sur le terrain.

Afin d'être classifié, un(e) joueur(e) doit présenter une déficience ou un handicap éligible et doit remplir les critères minimums d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité retenus pour les épreuves de Volley Assis 6x6 sont :

- Déficience d'un membre : amputation, etc
- Importante perte de force musculaire
- Importante perte d'amplitude articulaire
- Personne à mobilité réduite importante

Attention : La douleur et la déficience mentale ne sont pas des critères éligibles pour ces épreuves.

Toutes les personnes s'estimant classifiables doivent en faire la demande auprès de la classifcatrice de la Commission Fédérale de Volley Assis à l'adresse suivante : [classification.volleyassis@ffvb.org](mailto:classification.volleyassis@ffvb.org) . La fiche de classification doit être envoyée à la CFVA 14 jours ouvrés avant la compétition.

Tous les licencié(e)s classifié(e)s au cours des saisons précédentes n'ont pas à renouveler leur demande.

### **Art 6 – CALENDRIER**

Jour officiel des rencontres 6x6	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	Samedi 14h00 - Dimanche 10h00
Plage d'implantation autorisée	Samedi 14h00 - 20h00 Dimanche 10h00 - 16h00
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	21 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de week-end	1 <sup>er</sup> et dernière journée

## Art 7 - TRANSMISSION DE LA FEUILLE DE MATCH ET LA COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h00
Téléchargement de la feuille match électronique	1 <sup>er</sup> jour ouvré qui suit la rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 17 Rue Georges Clémenceau – 94600 CHOISY LE ROI (cachet de la poste faisant foi).

## Art 8 – COMMUNICATION

Envoi de 3 photos minimum sur la manifestation : <a href="mailto:communication.volleyassis@ffvb.org">communication.volleyassis@ffvb.org</a> Page Facebook <a href="mailto:webmaster@ffvolley-volleyassis.org">webmaster@ffvolley-volleyassis.org</a> - site Web	Avant 14h le lundi
---	--------------------

## Art 9 – FORMULE SPORTIVE

La formule sportive sera déterminée au vu des inscriptions. Le

championnat se déroule en match aller-retour.

Le GSA classé premier à l'issue du championnat est sacré Champion de France de Volley Assis. Il est qualifié pour la Coupe des Champions 2024 organisée par ParaVolley Europe.

## Art 10 – ARBITRAGE

La CFVA désignera un arbitre volley assis par terrain sur l'ensemble des journées de la compétition. Un deuxième arbitre (au minima officiel volley-ball) ainsi qu'un marqueur devront être mis à disposition par le club organisateur.

La CFVA prend en charge uniquement les frais des arbitres qu'elle désigne. Le club organisateur prenant en charge les frais de l'arbitre et marqueur qu'il met à disposition.

## Art 11 – BALLON

Type de ballons autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14 au moins
Ramasseurs de balle	Pas d'obligation mais conseillé
Nombre de ballons pour la rencontre	2

## Art 12 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence Compétition extension Para-Volley / Assis permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant** correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur (se) établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée « forfait. »

### **Art 13 – FORFAIT**

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait » :

- Un GSA inscrit ne se présentant pas à une journée de championnat perd chaque match sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point par match.
- Un GSA inscrit ne se présentant pas à un match avec une équipe complète (moins de 6 personnes) perd le match sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point.